

23/09/86 - G.2 -
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL,
DE LA SECURITE SOCIALE
ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
P U B L I Q U E

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 87430 du 17/09/86
portant intégration et nomination de Monsieur
MOUKO (Séphirin) dans les cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE.

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 12.8.84 portant ratification de l'Or-
donnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions
de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2037/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 24/13/FP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/44 du 12.2.65 abrogeant et remplaçant le
décret n° 63/376 du 22.11.63 fixant le statut commun des cadres de la caté-
gorie A I des Services Sociaux (Santé Publique) ;
(/u le décret n° 63/50 du 2.6.67 réglementant la prise d'ef-
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomi-
nations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notam-
ment en son article 1er paragraphe 2 ;
(/u le décret n° 74/476 du 31.12.71 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/198/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 83/81/FP-ET du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Pre-
mier Ministre ;
(/u le décret n° 86/1172 du 10.12.86 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 86/1173 du 10.12.86 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 89/260 du 5.5.85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u la lettre n° 3.4.1.3 /DGSP/DSAF/SP/S1 du 25/09/1986,
du Directeur des Services Administratifs et Financiers
transmettant le dossier de l'in-
téressé ; Vu le protocole d'accord du 8/8/70 signé entre l'URSS et la
République Populaire du Congo.

D E C R E T E :

..../....

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret 65/44 du 12 Février 1965 et du protocole d'accord du 5 Août 1970, susvisés, ~~Monsieur~~ MOUKO (Zéphirin) né le 30 Juin 1956 à Brazzaville, titulaire du diplôme de Docteur en Médecine et d'un Certificat d'Etudes spécialisées en Ophthalmologie, obtenus respectivement à l'Institut d'Etat de Médecine de KHARKOV et à l'Institut de recyclage des Médecins d'UKRAINE (UPES) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 5^e échelon Stagiaire, indice 1240.

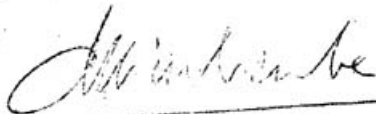
ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~crédité~~, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

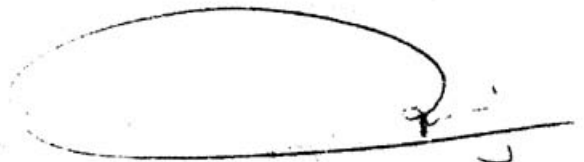
Brazzaville, le 17 Août 1987

Par le Premier Ministre

Le Garde des Sceaux, Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice,



Commandant Dieudonné KIMBEMBE



Ange Edouard POUNGUI.

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFP/DGPCE.....	3
DGFP/BST.....	1
DGB.....	3
DCT.....	1
MSAS/DGSP.....	4
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	2
SGG/BC.....	2

